

une initiative de



sous l'égide de



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Un outil innovant pour la transition écologique en Bretagne

La Région lance la fondation *Breizh Biodiv*, sous égide de la Fondation Nicolas Hulot

Loïc Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, et Nicolas Hulot, Président d'honneur de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), ont officiellement lancé ce jour la fondation *Breizh Biodiv*. Ce nouvel outil a vocation à financer des actions menées localement en faveur de la préservation de l'environnement. À l'initiative de ce projet, la Région a souhaité placer *Breizh Biodiv* sous l'égide, pendant 5 ans, de la FNH. Reconnue pour son expertise en matière de transition écologique et pour son engagement de 30 ans aux côtés des acteurs de terrain, elle sera chargée de gérer les fonds collectés. L'originalité de *Breizh Biodiv* est d'associer acteurs publics et privés, parmi lesquels des premiers mécènes comme EDF, ENGIE et ARKÉA, avec des porteurs de projets d'intérêt général tels que la FBNE (Fédération Bretonne Nature Environnement), la Ligue de protection des oiseaux (LPO), Abibois ou encore un organisme public comme l'ONF.

Quels types de projets ?

Entre protection de la **biodiversité terrestre ou marine**, atteinte du bon état pour **l'eau et les milieux aquatiques**, opérations de **renaturation ou reforestation**, captation de carbone par le bois, le sol ou les milieux marins, mobilisation citoyenne pour les **transitions**, les initiatives sont nombreuses et très variées. S'ajoute, à ces actions possibles, un important volet dédié à **l'éducation des jeunes** à la transition écologique et solidaire, domaine dans lequel la Fondation Nicolas Hulot est particulièrement compétente.

Quels bénéficiaires et quels projets sélectionnés ?

Seules **les collectivités et les associations** pourront être bénéficiaires de la fondation *Breizh Biodiv*.

Dans un premier temps, il est prévu de fonctionner par **appel à projets** et **appels à propositions** avec des cahiers des charges suffisamment souples pour permettre aux bénéficiaires potentiels de présenter des projets innovants et diversifiés. La sélection se fera **par thématique** (forêt, eau...), selon les enjeux de la région.

Quelle gouvernance ?

La fondation *Breizh Biodiv* sera administrée par un **comité d'orientation** au sein duquel siègeront la Fondation pour la Nature et l'Homme, les financeurs, **l'Agence bretonne de la biodiversité**, des représentants du monde associatif à travers, notamment, la **FBNE** qui, à elle seule, regroupe 200 structures, mais aussi des **citoyens**. Il décidera des orientations stratégiques de la *Breizh Biodiv* et de l'affectation des ressources.

Vers un "mécénat environnemental"

Breizh Biodiv a pour spécificité de mixer **participations publiques (45%) et privées (55%)**. Ce dispositif d'accompagnement financier vise à mobiliser **le monde de l'entreprise** pour que ces acteurs s'engagent aux côtés de la Région dans les transitions en Bretagne et contribuent ainsi à sa neutralité carbone.

L'ambition est d'ancrer sur le territoire un "mécénat environnemental" au service de l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à l'atténuation de ses effets et à la préservation de la biodiversité et des ressources.

EDF, ENGIE et ARKEA sont les premiers grands groupes à avoir témoigné un réel intérêt pour ce nouvel outil. Des partenariats de compétences se dessinent aussi avec **l'ONF et le Groupe La Poste**. Les collectivités bretonnes sont par ailleurs invitées à participer à *Breizh Biodiv*.

A noter que les financeurs auront le choix de contribuer globalement à cette nouvelle fondation ou de flécher leur participation sur un territoire ou un projet spécifique.

Contacts presse :

Région Bretagne – Odile Bruley ou Julien Lagache - presse@bretagne.bzh – 02 99 27 13 54 / 06 76 87 49 57
Fondation Nicolas Hulot – Manuela Lorand – m.lorand@fnh.org - 06 98 45 46 91

Quels montants espérés ?

L'objectif est que la fondation *Breizh Biodiv*, dotée au départ de **200 000 €**, atteigne un montant de participations de **600 000 €** d'ici **fin 2021** et de 2 M€ en 2025, la mobilisation des acteurs entraînant un effet levier. À ce jour, la contribution globale des mécènes s'élève à **75 000 €**. Celle de la **Région** à **50 000 €**. D'autres co-fondateurs (banque, groupe agroalimentaire, agglomération...) sont sur les rangs mais leur engagement ne sera formalisé qu'en début d'année prochaine.

Quel retour sur investissement ?

Breizh Biodiv est créée en vue de réaliser des **actions d'intérêt général, à but non lucratif**. Le retour sur investissement est donc purement environnemental et sociétal. On peut dire que cette fondation s'inscrit dans une démarche de **philanthropie active**.

Quel calendrier ?

Une première réunion d'installation du comité d'orientation est prévue **début 2021** précisant les modalités de fonctionnement de *Breizh Biodiv*. Une **Charte d'engagement** sera proposée aux mécènes.

Le **1^{er} appel à projets** sera lancé courant **janvier** sur la thématique « **biodiversité et forêt** » en prévision de premiers financements versés dès **avril/mai 2021**. Un 2^e appel à projets « **eau et biodiversité** » sera lancé en début d'été 2021 et un 3^e fin 2021.

Planter 5 millions d'arbres à l'horizon 2025, l'objectif de la Région Bretagne

Jusqu'ici, le programme Breizh Forêt Bois visait la plantation de 300 000 arbres par an. L'objectif est de doubler la surface plantée (600 000 unités par an), pour se rapprocher du cap des 5 millions d'arbres en 2025.

La Fondation *Breizh Biodiv* va pouvoir y contribuer, via un partenariat de compétences avec l'ONF (Office national des forêts). Exemple en presqu'île de Quiberon où se précise un projet de reboisement de la dune grise de Plouharnel. Plutôt que de laisser y proliférer les troènes et des espèces invasives comme le baccharis, l'idée est d'y intégrer, sur 2 hectares, 1 750 pins maritimes et 750 chênes verts, espèces désormais adaptées au climat breton.

Parallèlement sera engagée une action pour étudier l'activité des chauves-souris en préservant leurs gîtes dans un blockhaus. Un itinéraire pédestre balisé, avec application numérique à la clé, sera mis en place pour faire découvrir la biodiversité de cet espace naturel qui fait partie de la forêt domaniale de Quiberon.

Ce projet, évalué à 145 000 €, pourrait se déployer de mars 2021 à fin 2022 dans le cadre du mécénat de la Fondation *Breizh Biodiv*.

Contacts presse :

Région Bretagne – Odile Bruley ou Julien Lagache - presse@bretagne.bzh – 02 99 27 13 54 / 06 76 87 49 57
Fondation Nicolas Hulot – Manuela Lorand – m.lorand@fnh.org - 06 98 45 46 91

Les co-fondateurs de la fondation *Breizh Biodiv*

EDF

Partenaire de la Breizh COP et engagé pour la préservation de la planète et la neutralité carbone, EDF en Bretagne s'est naturellement positionné comme co-fondateur de la fondation *Breizh Biodiv* initié par la Région Bretagne, pour renforcer encore son soutien aux projets bretons en faveur de la biodiversité et de l'environnement.

Ce nouvel engagement s'inscrit pleinement dans notre partenariat pour la transition écologique et énergétique de la Bretagne, dans la continuité de nos actions entreprises avec toutes les unités bretonnes du groupe EDF et de nombreuses associations environnementales.

« Je suis fier et impatient à la fois d'accompagner des projets que ce nouveau fonds soutiendra et de mettre l'expertise acquise et le savoir-faire des compétences d'EDF sur la biodiversité au service de cette nouvelle ambition bretonne, » a déclaré Jean Philippe BERTON, Délégué Régional EDF en Bretagne.

ENGIE

Les activités du Groupe ENGIE sont en interaction constante avec la biodiversité : elles bénéficient, pour certaines, des services rendus par la nature (biomasse, cours d'eau, régulation climatique) tandis que l'emprise au sol des sites industriels engendre un impact sur les écosystèmes.

Que ce soit à la ville ou à la campagne, les sites d'ENGIE peuvent contribuer à la restauration des continuités écologiques et à la préservation de la biodiversité ordinaire. De même, les impacts étant répartis sur toute la chaîne de valeur, le Groupe s'attache à identifier les enjeux et à réduire les risques au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Conformément à la politique environnementale, ENGIE s'attache à éviter ses impacts directs ou indirects sur la biodiversité, à défaut à les réduire, voire à les compenser en dernier ressort.

ENGIE est engagée pour la préservation de la biodiversité depuis 2011, d'abord au travers de ses engagements dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, puis la signature du pledge de Cancun en 2016, et enfin les engagements dans act4nature international et Entreprises Engagées pour la Nature-act4nature France en 2020.

ENGIE bénéficie de l'expertise de deux partenaires depuis plus de 10 ans : le Comité Français de l'UICN et France Nature Environnement. Certaines filiales du Groupe ont également des partenariats avec le Muséum d'Histoire Naturelle, la Ligue protectrice des Oiseaux ou encore Birdlife. Différentes actions sont menées en France, sur la restauration des zones humides ou l'aménagement d'habitat pour la faune.

ARKEA

“Nos décisions visent un impact environnemental et territorial positif”. Cela signifie que le groupe Arkéa oriente son modèle d'affaires pour agir en faveur de la transition environnementale, de la valorisation du dynamisme de la vie locale et l'accompagnement de toutes ses parties prenantes vers un progrès durable.

Il a par conséquent semblé évident pour le Groupe Arkéa de s'associer une nouvelle fois à la Région Bretagne, pour coopérer en faveur des enjeux écologiques de la Région.

Convaincu que l'accélération des transitions passera par des synergies publiques / privées, le groupe Arkéa - co-fondateur de la fondation *Breizh Biodiv* avec la Région Bretagne et la fondation Nicolas Hulot – ambitionne, via cet outil, d'agir dès le début de l'année 2021 sur le reboisement du territoire et sa biodiversité en étroite collaboration avec les collectivités locales et les associations.

Contacts presse :

Région Bretagne – Odile Bruley ou Julien Lagache - presse@bretagne.bzh – 02 99 27 13 54 / 06 76 87 49 57
Fondation Nicolas Hulot – Manuela Lorand – m.lorand@fnh.org - 06 98 45 46 91